



GUEFFIER IMMOBILIER

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE EN TRANSACTION

Prix maximums des prestations assurées

ACHAT/VENTE

Les Honoraires d'Agence sont Inclus dans les prix indiqués (HAI) et à la charge de l'acquéreur

Un minimum de 7 500 € TTC sera appliqué pour toute transaction inférieure ou égale à 100 000 €.

Prix Net vendeur	Honoraires
< ou = 100 000 €	7 500 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	7 % TTC
De 200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
De 300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
A partir de 500 001 €	4 % TTC

Exemples d'honoraires pour un prix de vente net vendeur de :

100 000 € → 7 000 € TTC	500 000 € → 20 000 € TTC
200 000 € → 12 000 € TTC	600 000 € → 24 000 € TTC
300 000 € → 15 000 € TTC	

ESTIMATION

L'estimation pour une mise en vente par notre intermédiaire est offerte dans le cadre de la vente.

Les estimations sont autrement facturables au tarif unique de 145 € TTC.

LOCATION

Pour les baux d'habitation, honoraires partagés entre bailleur et locataire dans la limite de 11 € TTC par m² (dont 3€ TTC d'état des lieux) pour le locataire et dans la limite d'un mois de loyer pour le bailleur. Pour les baux commerciaux, la totalité des honoraires sont à la charge du preneur

- Pour un loyer mensuel compris entre 0 et 99 € : Forfait de 200 € TTC
- Pour un loyer mensuel compris entre 100 et 249 € : 200 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 250 et 449 € : 190 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 450 et 649 € : 180 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 650 et 849 € : 170 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel compris entre 850 et 1049 € : 160 % TTC du loyer mensuel net
- Pour un loyer mensuel égal ou dépassant 1050 € : 150 % TTC du loyer mensuel net

Exemple de calcul pour un bien dont le loyer mensuel net est de 750 €

Les honoraires sont de 170 % du loyer mensuel net soit 1 275 € TTC partagés entre le bailleur et le locataire (soit 637.50 € TTC chacun)

BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE EN GESTION

Prix maximums des prestations assurées

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 8.40 % TTC sur les encaissements (Hors caution)

Assurance : Garantie Loyers Impayés et Détériorations Immobilières : 2.5 % TTC du loyer

SYNDIC DE COPROPRIETES

Honoraires forfaitaires annuels de la gestion courante avec gestion financière sur un compte bancaire ouvert au nom de la copropriété ou sur un compte individualisé :

- Copropriété de moins de 10 lots principaux : Forfait de 2200 € TTC
- Copropriété de 10 à 29 lots principaux : 220 € TTC du lot
- Copropriété de 30 à 49 lots principaux : 210 € TTC du lot
- Copropriété de 50 à 99 lots principaux : 200 € TTC du lot
- Copropriété de 100 lots principaux et plus : 180 € TTC du lot

Les tirages papier de la gestion courante sont inclus dans les honoraires annuels

Les affranchissements postaux sont facturés au coût réel

Prestations variables :

- Honoraires sur travaux exceptionnels, 4 % HT du montant HT des travaux avec un minimum de 2 vacations.
- Etablissement du pré état daté et communication des documents : 245 € TTC (à la charge du vendeur)
- Etablissement de l'état daté : 245 € TTC. Actualisation : 60 € TTC (à charge du copropriétaire vendeur)
- 1^{ère} Relance en simple : gratuite, 2^{ème} Relance en LR AR : 15 € TTC, Mise en demeure : 30 € TTC (à la charge du copropriétaire débiteur)
- Prestations soumises à vacations horaires : prestations sur partie privative, dégâts des eaux...
- Heures ouvrables : Vacation horaire syndic ou collaborateur : 90 € TTC
 - Vacation horaire secrétariat : 60 € TTC
- Hors heures ouvrables : Vacation horaire syndic ou collaborateur : 135 € TTC
 - Vacation horaire secrétariat : 90 € TTC
- Prise en charge d'une nouvelle copropriété : gratuit si la comptabilité est à jour au moment de la transmission du dossier complet, sinon facturation à la vacation horaire
- Frais particuliers : tirages des documents : 0.25 € TTC N/B, 0.50 € TTC Couleur